

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Objet : Adoption du compte administratif 2021

L'an deux mille vingt et deux, le 18 mars à 16 heures, le comité syndical du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, légalement convoqué le 9 mars 2022, s'est réuni à Garopôle sous la présidence de Patricia POUPART

Etaient présents : Isabelle Alexandre, Eric Balédent, Arnaud Bihet, Franck Bouchez, Jean-Pierre Boudinelle, Michèle Briet, Yves Butel, Nathalie Cornille, Guy de Boiville, Pascal Demarthe, Denis Durot, Joël Farcy, Jean Gorriez, Francis Gouesbier, Guy Hazard, Sabrina Holleville-Milhat, Claude Jacob, Eric Kraemer, Valérie Leborgne-Dubois, Jean-Paul Lecomte, Pascal Lefebvre, Christian Lesenne, Serge Mako, José Marque, Jean-Charles Martel, Jocelyne Martin, Christophe Mennesson, Régis Patte, Arnaud Petit, Patricia Poupard, Hervé Guerle, Thierry Ruellet, Jacky Thueux, Angelo Tonolli, Catherine Tschanz

Etaient absents ayant donné pouvoir : Jean-Jacques Leleu, Catherine Quignon, Anne-Marie Dorion, Dominique Henocque, France Fongueuse, Dominique Delannoy, Emmanuel Maquet, Bernard Duquesne, Annie Roucoux.

Délibération n°TD/CS.22.10

Après avoir pris connaissance du document présenté par la Présidente et constaté que :

- les résultats de l'exercice sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :
- En section d'investissement : un résultat de l'exercice de -41922.68 € et un résultat reporté de l'exercice 2020 de 38 596.93€ soit un résultat de clôture de l'exercice 2020 de +38 596.93€
- En section de fonctionnement : un résultat de l'exercice de + 177 197.32 € et un excédent reporté de l'exercice 2019 de 137 284,64 €, soit un résultat de clôture de l'exercice 2021 de -3 325.75 €

, doyenne d'âge, invite les membres du comité syndical à se prononcer sur le compte administratif 2021.

Le comité syndical (la Présidente ne prend pas part au vote) décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte administratif du budget du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées pour l'exercice 2021

Pour Extrait conforme,

La Présidente,
Patricia POUPART



Délibération exécutoire compte-tenu
de sa transmission au contrôle de légalité le : 30/03/2022
et de son affichage ou de sa notification le : 30/03/2022